

Dossier n° 6

**Quelles politiques
économiques dans le
cadre européen ?**

Chapitre I

Quelles sont les caractéristiques de l'intégration européenne et de la politique de concurrence ?

1/ Quelles sont les caractéristiques de l'intégration européenne ?

1.1) Un projet politique ayant pour institution fondatrice le marché

Document 1: Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères française, Déclaration du 9 mai 1950

« La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. »

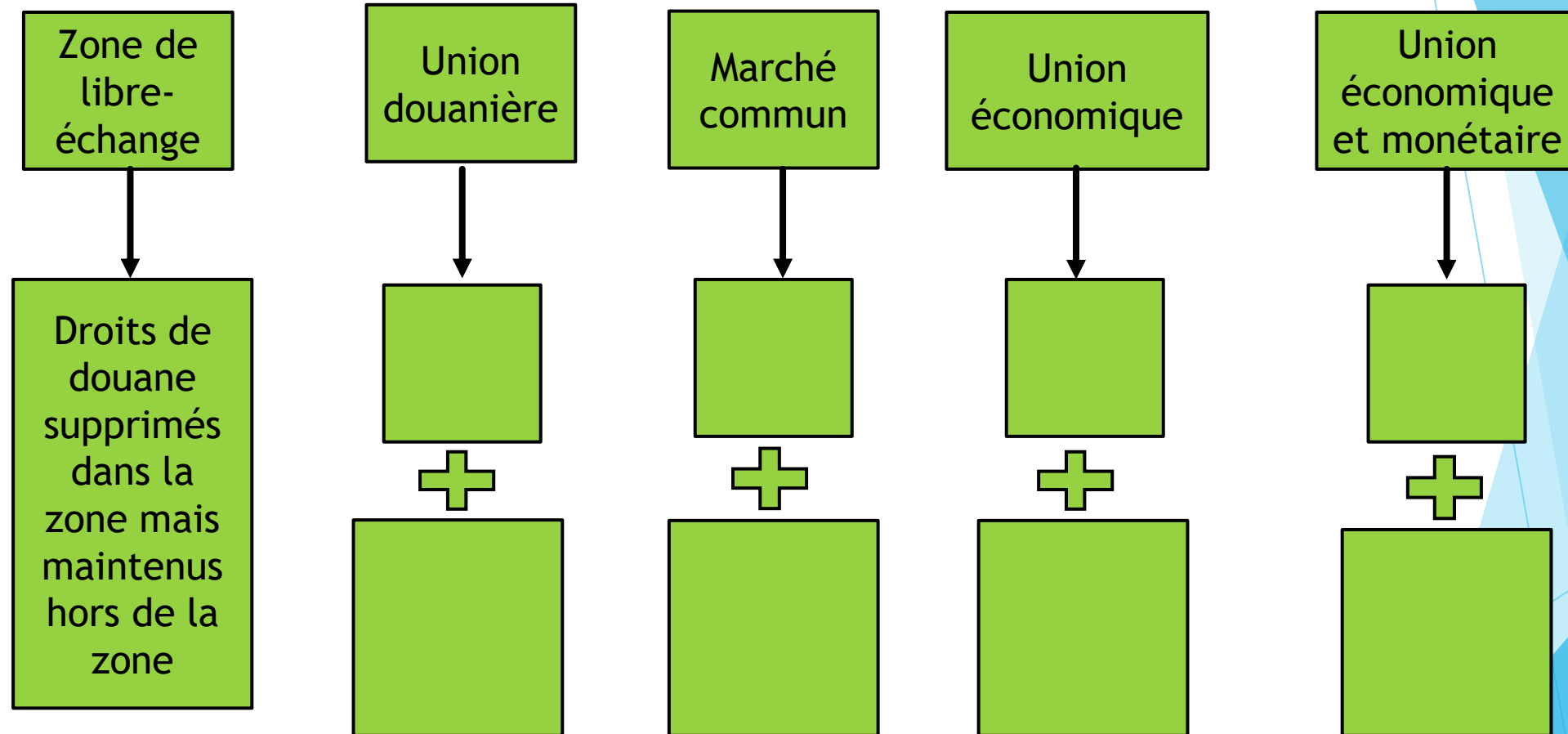
Q1) À l'aide de vos connaissances et du document répondez à la question suivante : pourquoi peut-on dire que la construction européenne est un projet politique ?

1.2/ Un degré d'intégration économique croissant mais variable

Document 2: D'après dictionnaire de science économique de Beitone, A. Colin, 2013, p. 290

L'intégration économique est le processus qui conduit à ce que des espaces économiques initialement différents forment progressivement un espace économique unique. Un espace économique est donc plus ou moins intégré. L'intégration économique accroît donc l'interdépendance des pays. On distingue traditionnellement cinq degrés d'intégration économique : - La zone de libre-échange se caractérise par une diminution ou une suppression des barrières douanières à l'intérieur de la région mais les pays composant la zone conservent des barrières douanières qui leur sont spécifiques avec les pays extérieurs à la zone. - L'union douanière est une zone de libre-échange avec l'adoption d'une politique commerciale commune envers les pays extérieurs à la zone, caractérisée par la fixation d'un tarif extérieur commun. - Le marché commun : les pays membres ajoutent à l'union douanière la libre circulation des facteurs de production. Cela suppose une harmonisation poussée des réglementations nationales, par exemple la fixation commune concernant les diplômes (...) - L'union économique peut se définir par l'adoption d'objectifs de politique économique communs, ce qui conduit à une harmonisation progressive des politiques économiques dans la zone - L'union économique et monétaire : union économique au sein de laquelle existe une monnaie et une politique monétaire unique. »

Q2) Remplir le schéma de la page suivante =>



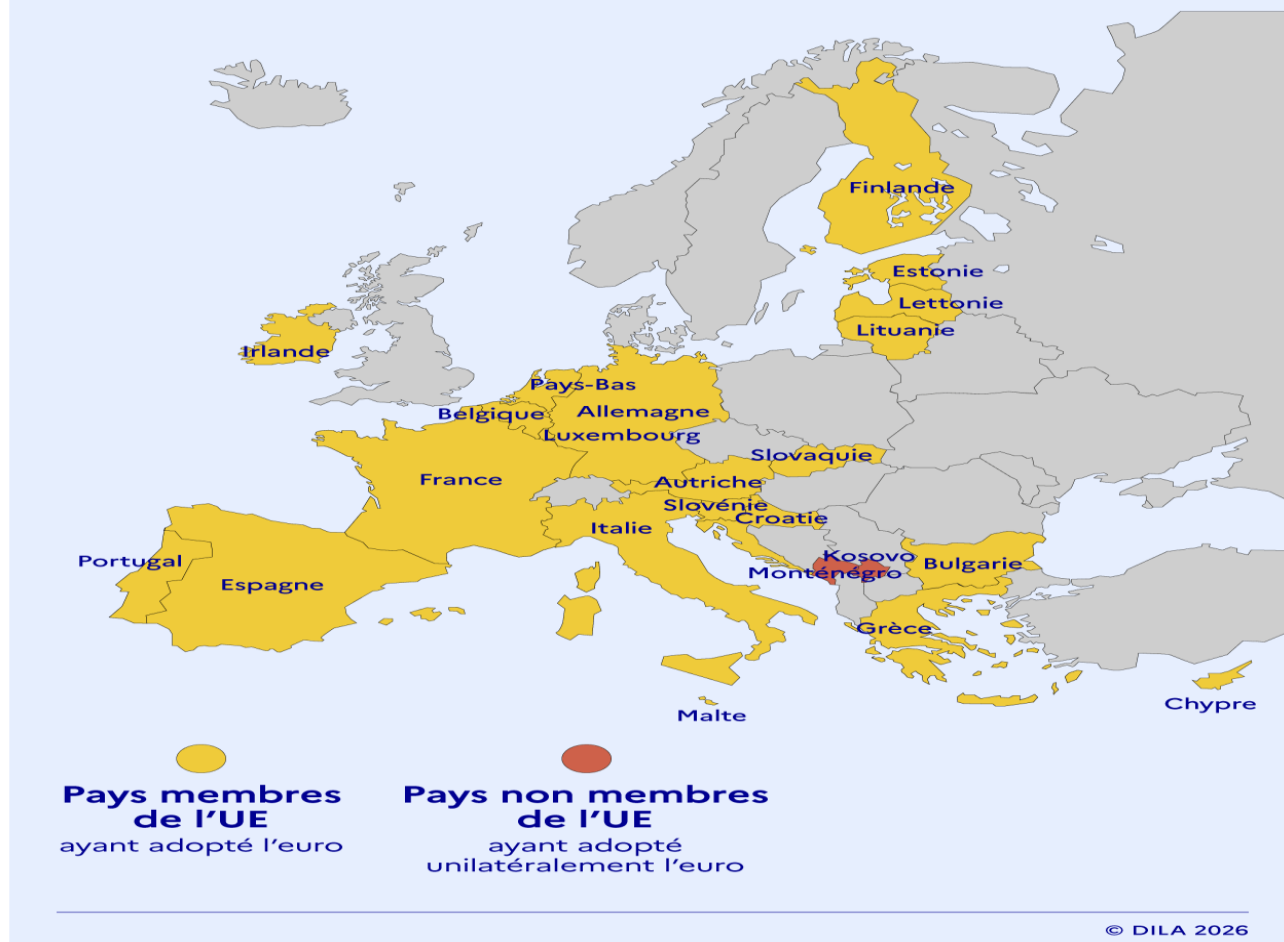
Document 3: europa.eu

« À partir de 1950, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) unit progressivement les pays européens sur les plans économique et politique afin de garantir une paix durable. Les six pays fondateurs de cette Communauté sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. En 1957, le traité de Rome institue la Communauté économique Zone de libre échange Espace économique au sein duquel les droits de douane sont supprimés ou réduits entre les Etats membres. Chaque pays conserve ses propres tarifs douaniers à l'égard des pays qui ne sont pas membres de la zone de libre-échange .Le 30 Juillet 1962, les Etats membres lance la « politique agricole commune » (politique prévue dans le traité de Rome, qui leur donne le contrôle conjoint de la production alimentaire. Les agriculteurs reçoivent le même prix pour leurs produits. Le 1er juillet 1968 les six pays fondateurs suppriment les droits de douane sur les biens qu'ils importent entre eux, permettant pour la première fois le libre-échange par-delà les frontières et appliquent également les mêmes droits sur leurs importations en provenance de pays non membres. Le 7 février 1992 Le traité sur l'Union européenne est signé à Maastricht, aux Pays-Bas. Il représente une avancée majeure car il établit des règles claires pour la future monnaie unique, la politique étrangère et de sécurité et une coopération plus étroite dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. En vertu du traité, l'appellation « Union européenne » remplace officiellement « Communauté européenne ». Le 1er janvier 1993 le marché unique est établi (liberté de circulation/services/capitaux/personnes). Le 1er janvier 1999 l'euro est introduit dans 11 pays uniquement pour les transactions commerciales et financières. Le 1er juillet 2013 la Croatie adhère à l'Union européenne, dont elle devient le 28e État membre (27 depuis le « Brexit »)et depuis 2023 a adhéré à l'euro,et il faut ajouter Malte pour la zone euro depuis le 1^{er} janvier 2026 21 Etats sur les 28 de l'Union européenne sont donc membres de la zone euro »

Q3) Classez les étapes de la construction européenne en fonction de la typologie du document 2.

ANNEXE 1

Les États membres de la zone euro



1.3/ Les effets du marché unique sur la croissance

Document 4:exercice 2 p.134 HATIER - Q4) Faire la Q2 de l'exercice

2 EXERCICE Expliquer les effets du marché unique...

A. ... sur les producteurs et les consommateurs

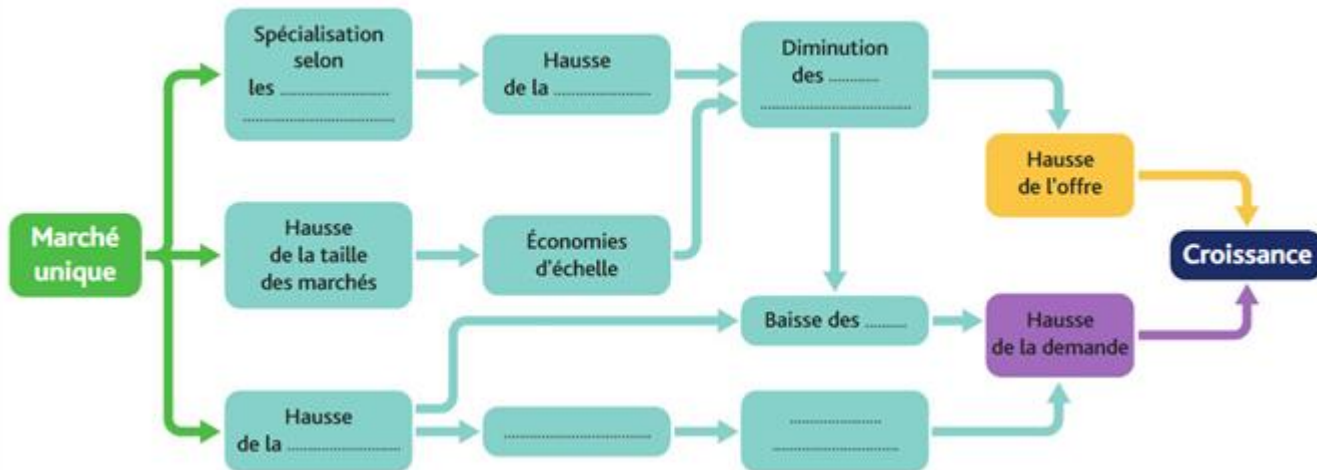
« Selon la théorie économique, une intégration plus poussée des marchés aurait des avantages importants en termes de **productivité** et de bien-être des consommateurs. Premièrement, elle permettrait de bénéficier à plein des **avantages comparatifs**, chaque économie se spécialisant dans les biens qu'elle est la mieux à même de produire et les activités de fabrication étant réparties efficacement dans l'ensemble de l'Union européenne. Deuxièmement, un marché unique plus intégré accentuerait la **concurrence** entre les entreprises des différents pays, ce qui exercerait des pressions à la baisse sur les marges, et inciterait les entreprises à améliorer la qualité de leurs produits et à investir dans l'**innovation**. Troisièmement, les consommateurs disposeraient d'un **plus grand choix de biens**, offerts à un moindre **prix**. Quatrièmement, en abaissant les **coûts de production** et en encourageant les entreprises à être plus efficaces¹, un marché intégré rendrait les produits européens plus compétitifs sur les marchés mondiaux. »

■ OCDE, *Études économiques de l'OCDE : Union européenne 2012*, Éditions OCDE, 2012.

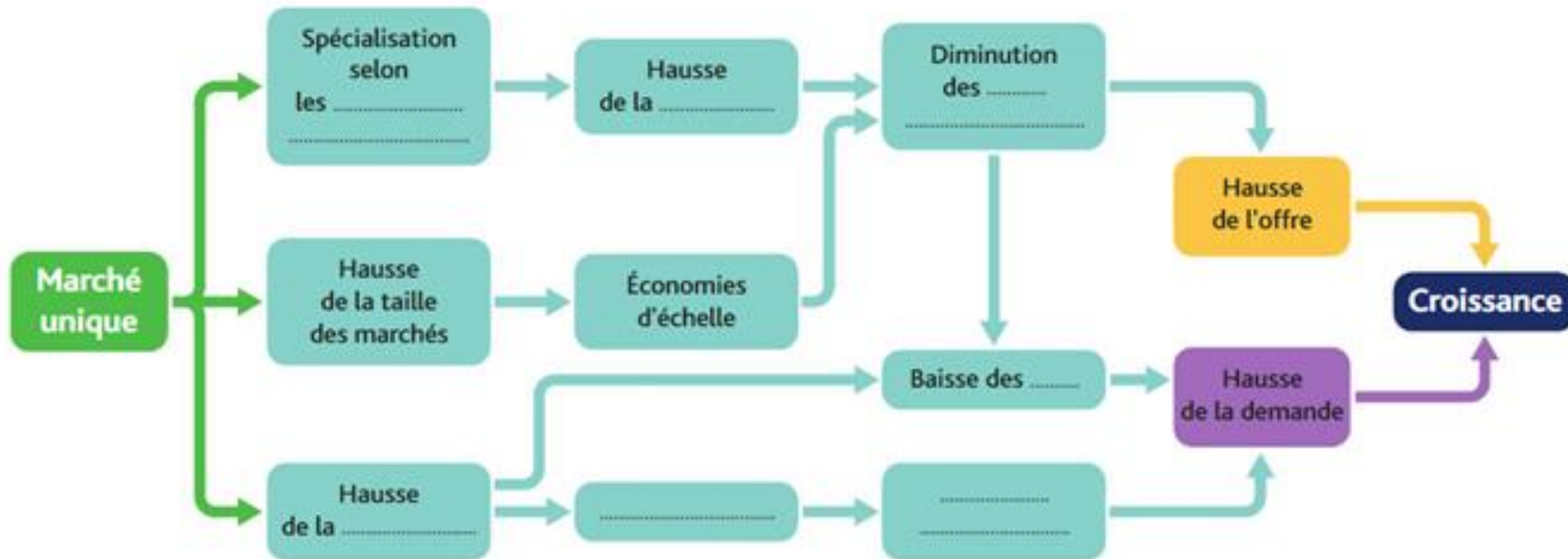
1. L'efficacité est l'aptitude à optimiser les moyens disponibles pour atteindre un résultat.

- 1 Quels sont les avantages du marché unique pour les consommateurs ? pour les producteurs ? (doc. A)
- 2 Complétez le schéma avec les termes en gras du texte (doc. A ET B).
- 3 Rédigez un texte permettant d'expliquer pourquoi le marché unique peut engendrer de la croissance économique (doc. B).

B. ... sur la croissance



B. ... sur la croissance



ANNEXE 2

Les effets du passage à la monnaie unique en 1999

Voir aussi l'annexe 6 et les liens avec les chocs asymétriques (2.2)

Avantages principaux

Augmentation de la transparence des prix => Meilleure allocation des ressources en fonction des avantages comparatifs des Etats-membres => Renforce les logiques de spécialisation et donc l'interdépendance des Etats membres => Stimule in fine le commerce intra-zone et donc la croissance économique par les exportations

Divergences économiques

En renforçant les logiques de spécialisation, la monnaie unique a accru l'hétérogénéité des pays membres de la zone euro. Certains pays dits du nord (Pays-Bas, Autriche, Allemagne...) se sont spécialisés dans la production de produits manufacturés exportables et certains pays dits du sud (notamment la Grèce) se sont spécialisés dans la production de services non exportables. Cela a conduit à un creusement des déficits commerciaux des pays du sud et à une augmentation des excédents commerciaux. Ainsi, le passage à la monnaie unique a accru les divergences (écarts) économiques des Etats, en termes de PIB/habitant, taux de chômage, taux de croissance du PIB en volume, balance commerciale (...) => difficultés des politiques économiques à faire face aux chocs économiques asymétriques (cf.2.2)

Document 5: doc.3 p.133 Hachette

Qu'a changé l'instauration du marché unique, en 1987, pour les pays de l'Union européenne ?

Elle a fait bondir de façon spectaculaire les échanges entre les États européens. En moyenne, on estime qu'ils ont progressé de 109 % pour les biens et de 58 % pour les services depuis 1987. Cette hausse est trois fois plus importante que celle apportée par les accords commerciaux classiques. Et ce, car l'intégration européenne, de loin la plus poussée au monde, comporte de nombreux éléments non tarifaires, tels que la reconnaissance mutuelle des normes ou les quatre libertés de circulation (biens, services, personnes, capitaux), qui se renforcent les unes les autres.

Le marché unique a durablement gonflé le produit intérieur brut (PIB) des pays européens de 4,4 % en moyenne. [...]

Certaines capitales ont-elles profité plus que d'autres de cette intégration commerciale ?

Oui. Les bénéfices économiques liés à la hausse des échanges ont été plus importants pour les petites économies les plus ouvertes, notamment en Europe de l'Est, comme la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie ou encore la République tchèque. Ces pays ont vu leur PIB croître de 10 % sous le seul effet du marché unique. Les grands États tels que la France en ont aussi profité, mais dans une proportion moindre, car la part de leur PIB dépendant des importations est plus réduite, ceux-ci disposant d'un marché intérieur plus important. De même, les pays périphériques, à l'image de la Grèce, ont un peu moins vu leurs échanges s'intensifier en raison de leur position géographique.

Entretien avec Vincent VICARD (CEPII), *Le Monde*, 19 mai 2018.

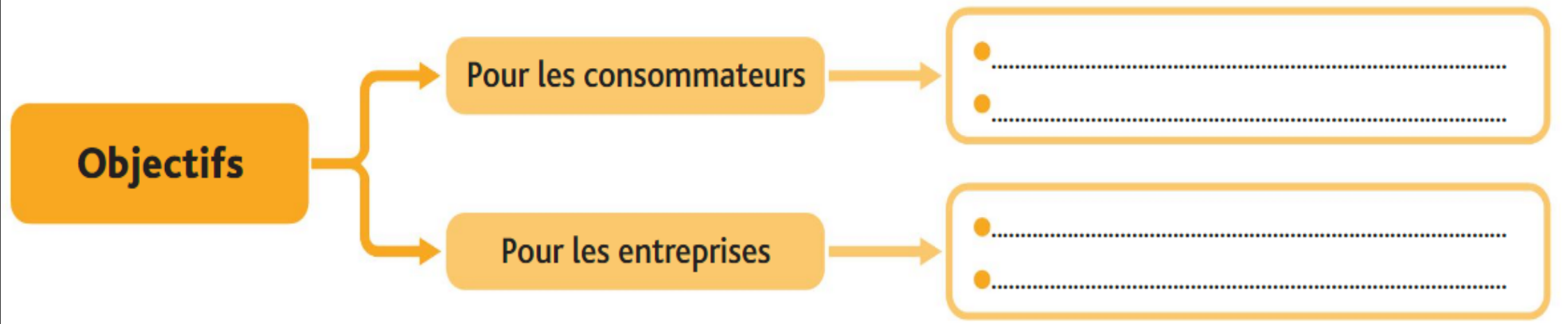
Q5) En quoi ce document confirme les effets positifs attendus du marché unique ?

Q6) En quoi ces effets positifs sont inégaux et variables entre les différents pays?

2/ Quels sont les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de concurrence?

2.1/ Les objectifs => Document 6: doc.2 p.136 HATIER + exercice 3 p.137

La politique de concurrence peut être définie comme l'ensemble des objectifs, des instruments et des décisions prises par une autorité publique de régulation pour encadrer et favoriser la concurrence sur les marchés. Le marché unique est supposé garantir une concurrence libre, loyale, et non faussée, source de croissance. Cela encourage l'innovation, qui améliore la compétitivité. Elle conduit également à faire baisser les prix et augmenter la diversité des produits.



Q7) Remplir le schéma en fonction des éléments contenus dans le texte ci-dessus

2.2/ Les modalités => Document 7: education.eduscol p.4-5

La politique de la concurrence comprend quatre volets principaux : la lutte contre les ententes illicites, la lutte contre les abus de position dominante, la régulation des opérations de fusions-acquisitions et les aides d'États. Pour dissuader les entreprises de participer à des cartels ou d'abuser de leur position dominante, la politique de la concurrence européenne prévoit des amendes pouvant atteindre au maximum 10% du chiffre d'affaires mondial du groupe. Néanmoins, dans le cadre des programmes de clémence, si une entreprise aide à démanteler un cartel, elle peut être partiellement ou totalement exonérée du paiement de l'amende. Ces deux volets de la politique de la concurrence ont donc lieu *ex post*. Par contre, la régulation des opérations de concentration s'exerce *ex ante* : les entreprises soumettent leurs projets de fusions-acquisitions aux autorités de la concurrence qui peuvent les refuser (cela se produit très rarement : depuis 2000, seuls seize cas de refus ont été prononcés sur plus de 6 000 opérations notifiées) ou bien les accepter sans ou avec des conditions (très souvent des cessions d'actifs). Les autorités nationales de la concurrence sont indépendantes, elles ne perçoivent pas les amendes : celles-ci sont versées aux États. Le quatrième volet de la politique européenne de la concurrence concerne les aides d'État. Ces aides peuvent revêtir plusieurs formes : des prêts à taux faibles, des subventions publiques accordées à des entreprises, des investissements publics, des exonérations fiscales. Le Traité prévoit un certain nombre de situations où ces aides sont autorisées puisque participant au bon fonctionnement de l'économie (aides à une région ou à un secteur en difficulté, aides favorisant la Recherche-Développement, actions en faveur des PME ou de la protection de l'environnement, ou encore en faveur de la préservation du patrimoine).

Q8) Explicitez les notions d'ententes illicites, position dominante, concentration.

Q9) Distinguez les modalités ex-ante et ex-post de la politique de concurrence.

Document 8: doc.1 p.140 Magnard

Margrethe Vestagerz (...) a infligé de lourdes amendes à Apple comme à Alphabet, maison mère de Google. Cette dernière a ainsi cumulé plus de 8,2 milliards d'euros de sanctions ces trois dernières années. Dernière en date, celle de 1,5 milliard d'euros en mars dernier pour sa régie publicitaire AdSense for Search. En juillet 2018, Google avait été condamné à verser plus de 4,3 milliards d'euros pour abus de position dominante avec son système d'exploitation mobile pour Smartphone Android, un an après une amende de 2,4 milliards pour des méthodes contestables sur le marché des comparateurs de prix lui permettant de favoriser son propre service Shopping.

Q10) Pourquoi Google a été sanctionné par la Commission européenne?

=> Voir les annexes 2 et 3 pour d'autres exemples.

Annexe 3

Abus de position dominante

Amende infligée en janvier 2019 à Mastercard pour avoir « *augmenté artificiellement les coûts des paiements par carte, au détriment des consommateurs et des commerçants de l'Union européenne* ».

Entente

Condamnation de Bonduelle, Coroos et le groupe Cecab (d'aucy) en septembre 2019 pour avoir participé à une entente portant sur la fourniture de certains types de conserves de légumes à des détaillants et / ou des entreprises du secteur de la restauration pendant plus de 13 ans.

La régulation des opérations de concentration (cf. Annexe 3)

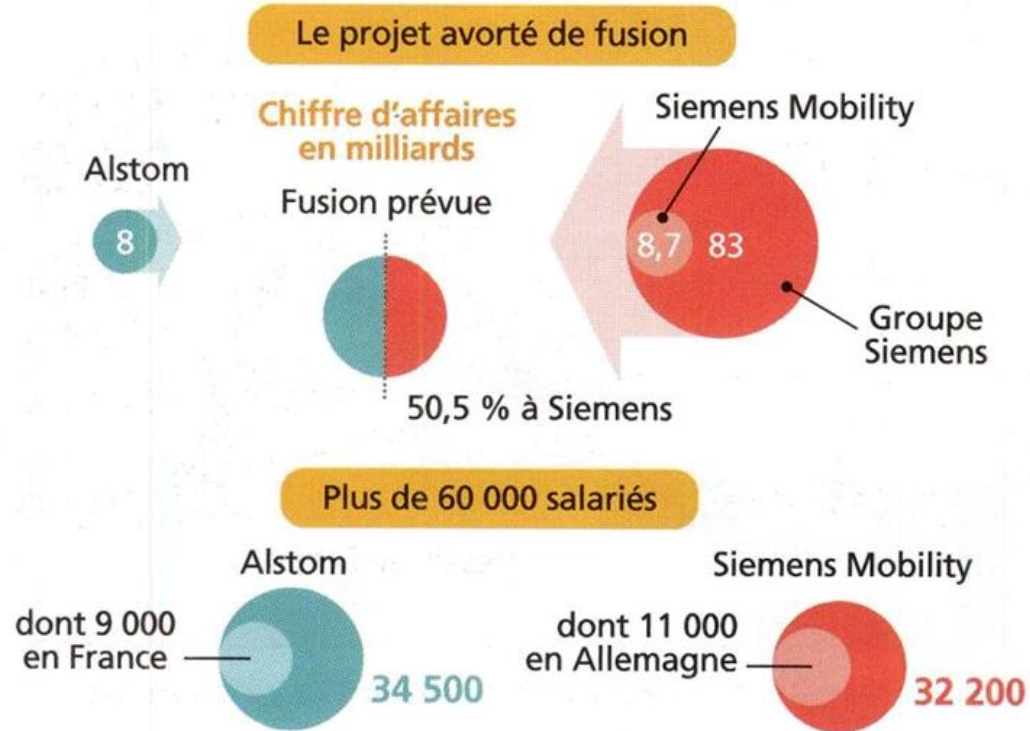
Refus du projet de fusion de Alstom et de l'activité ferroviaire de Siemens par la Commission européenne en février 2019, invoquant les conséquences négatives possibles pour le consommateur.

Aides d'Etats

Aides de l'Etat français accordées à Ryanair entre 2010 et 2017 pour promouvoir l'aéroport de Montpellier. Avantage déloyal et sélectif en défaveur d'autres aéroports régionaux.

ANNEXE 4 = les données de la fusion interdite entre Alstom et Siemens

2 Alstom-Siemens¹ : une fusion interdite par la Commission européenne



1. Il s'agit de Siemens Mobility.

Les grands acteurs mondiaux du ferroviaire

Chiffre d'affaires en milliards d'euros

CRRC (Chine)



Salariés



180 000

Siemens (Allemagne)



32 000

Alstom (France)



34 000

Bombardier (Canada)



39 850

Source : Le Télégramme, 7 février 2019.

La fusion Alstom Siemens a été rejetée par la Commission car elle aurait entraîné la création d'une entité ayant une position dominante sur le marché (70 à 80 % des parts de marché d'après la Commission). Elle aurait aussi entraîné la suppression de la concurrence que se faisaient auparavant ces deux entreprises et, enfin, cette fusion aurait accru les barrières à l'entrée sur le marché européen.

2.3/ Les limites de la politique de concurrence

Document 9: d'après doc.1,3 p.142 Magnard et doc.3 p.139 HATIER

La politique industrielle vise à orienter la spécialisation sectorielle et/ou technologique de l'économie par des aides des Etats (qui sont donc des dérogations au contrôle des aides de la politique de concurrence). L'affaire Alstom-Siemens (cf.annexe 4) montre que la politique de concurrence nuit à la politique industrielle : rejet de la fusion (06022019) par une conception étriquée du marché pertinent (réduit à l'UE au lieu du marché mondial). De même, le rachat d'entreprises européennes par des entreprises en dehors de l'UE (groupe Pirelli par la société chinoise CNRC), l'asymétrie entre le poids des politiques de commandes publiques en Chine supérieur à l'UE (contraires à la politique de concurrence). Néanmoins, si l'UE manque de champions, c'est aussi à cause de l'insuffisance d'investissements en recherche-développement et le retard des entreprises dans la numérisation de la production.

Q11) En quoi la politique de concurrence peut s'opposer à la politique industrielle au sein de l'UE ?

Q12) En quoi doit-on nuancer la réponse apportée à la question précédente ?

La politique européenne de la concurrence peine à faire face à l'essor des plateformes numériques, essentiellement américaines (GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et chinoises (BATX : Baidu, Alibaba, Tencent, Xiamoi), dont la nature repose sur l'acquisition de positions dominantes. Ces géants du numérique, en proposant leurs services sur le web, peuvent localiser leur siège social dans un pays différent de celui où se trouvent leurs utilisateurs et ayant un taux d'imposition des sociétés moins élevé. Cette situation crée des conditions de concurrence défavorables et prive certains États membres de recettes fiscales. Des négociations internationales (dans le cadre de l'OCDE) en faveur d'une taxation plus juste de l'économie numérique sont actuellement en cours.

Q13) Quelle est la limite de la politique de concurrence évoquée dans ce texte ?

Chapitre II

**Comment la politique monétaire
et budgétaire agissent sur la
conjoncture au sein de la zone
euro ?**

1/ Quels sont les effets des politiques monétaires et budgétaires sur la conjoncture ?

1.1/ Les effets d'une politique monétaire

Document 11: doc.2 p.140 HATIER

« L'objectif principal de l'Eurosystème (institution qui regroupe la Banque centrale européenne et les Banques centrales des pays membres) est de maintenir la stabilité des prix. Pour cela, la BCE s'appuie sur deux piliers, l'analyse économique et l'analyse monétaire. [...] La Banque centrale agit par la fixation des taux d'intérêt qu'elle prélève lorsqu'elle fournit de la liquidité au système bancaire. C'est ce qu'on appelle les taux d'intérêt directeurs. Elle pilote ainsi les taux d'intérêt du marché monétaire appelé aussi marché interbancaire. Les modifications des taux d'intérêt directeurs influencent directement les banques et indirectement les taux appliqués par les banques aux prêts et aux dépôts de leurs clients. Une hausse des taux directeurs peut ainsi entraîner un resserrement du crédit ou une hausse de son coût, influençant les comportements de consommation, d'épargne et d'investissement des ménages et ceux des entreprises. [...] Les Banques centrales nationales (BCN) servent de relais à la BCE pour la mise en œuvre de la politique monétaire, dans ce que l'on appelle l'Eurosystème. »

■ « La politique monétaire de la BCE », Lafinancementpour tous.com, 18 sept. 2018.

Q14) Rappel (1^{ère} SES): qu'est-ce qu'une politique monétaire ? Un taux d'intérêt ?

Q15) Quel est l'objectif principal de la politique monétaire de la BCE dans la zone euro ?

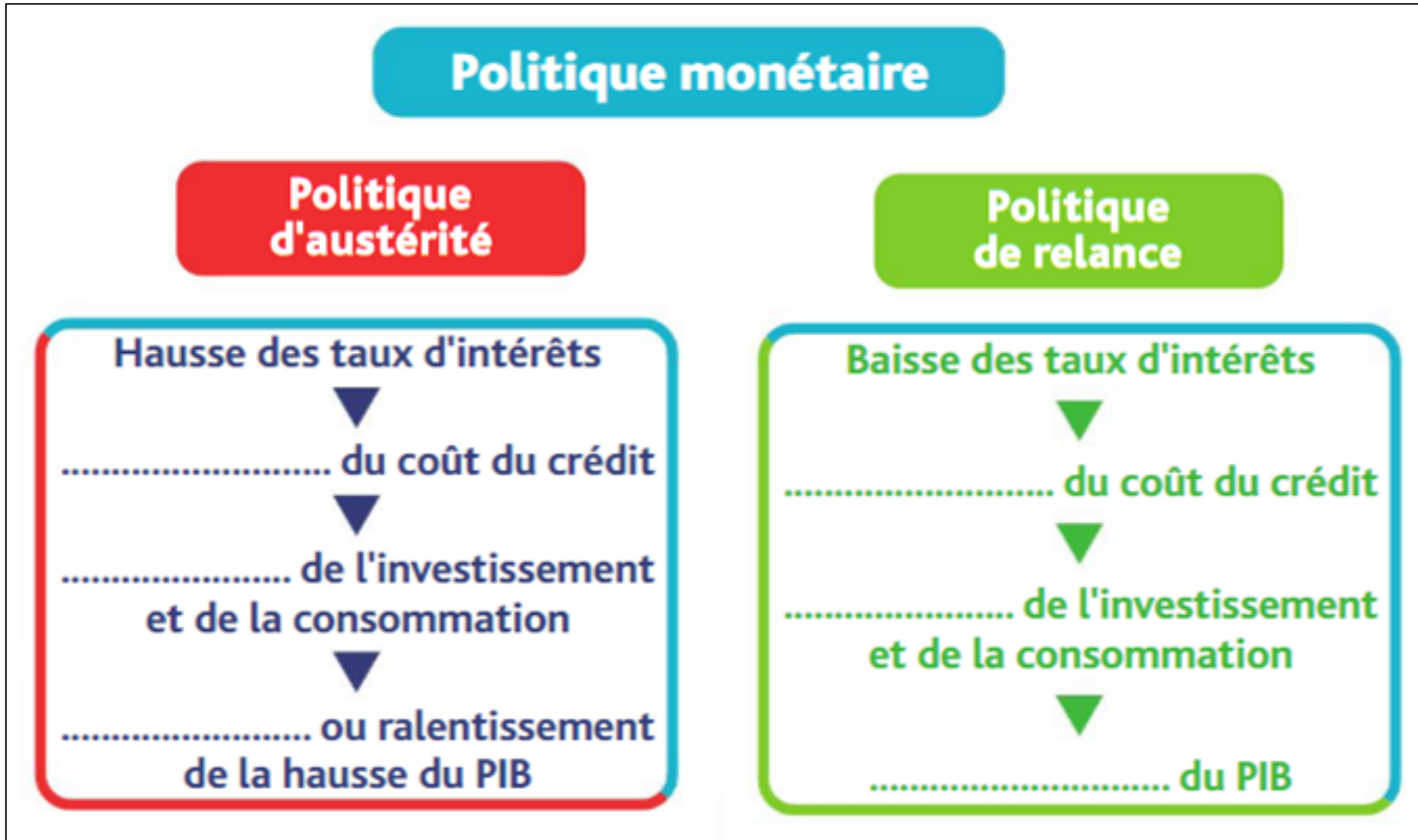
Q16) Expliquez quelles sont les conséquences possibles d'une augmentation ou d'une baisse du taux d'intérêt directeur sur la croissance économique ?

Document 12: VIDEO => <https://abc-economie.banque-france.fr/page-videos-et-jeux/videos>



Q17) Pourquoi la politique monétaire conventionnelle n'a plus été assez efficace lors de la crise de 2008 ?
Q18) Qu'est-ce qu'une politique monétaire non conventionnelle ?
Quels sont les trois instruments d'une telle politique ?

Q19) Remplir le schéma ci-dessous.



1.2/Les effets d'une politique budgétaire

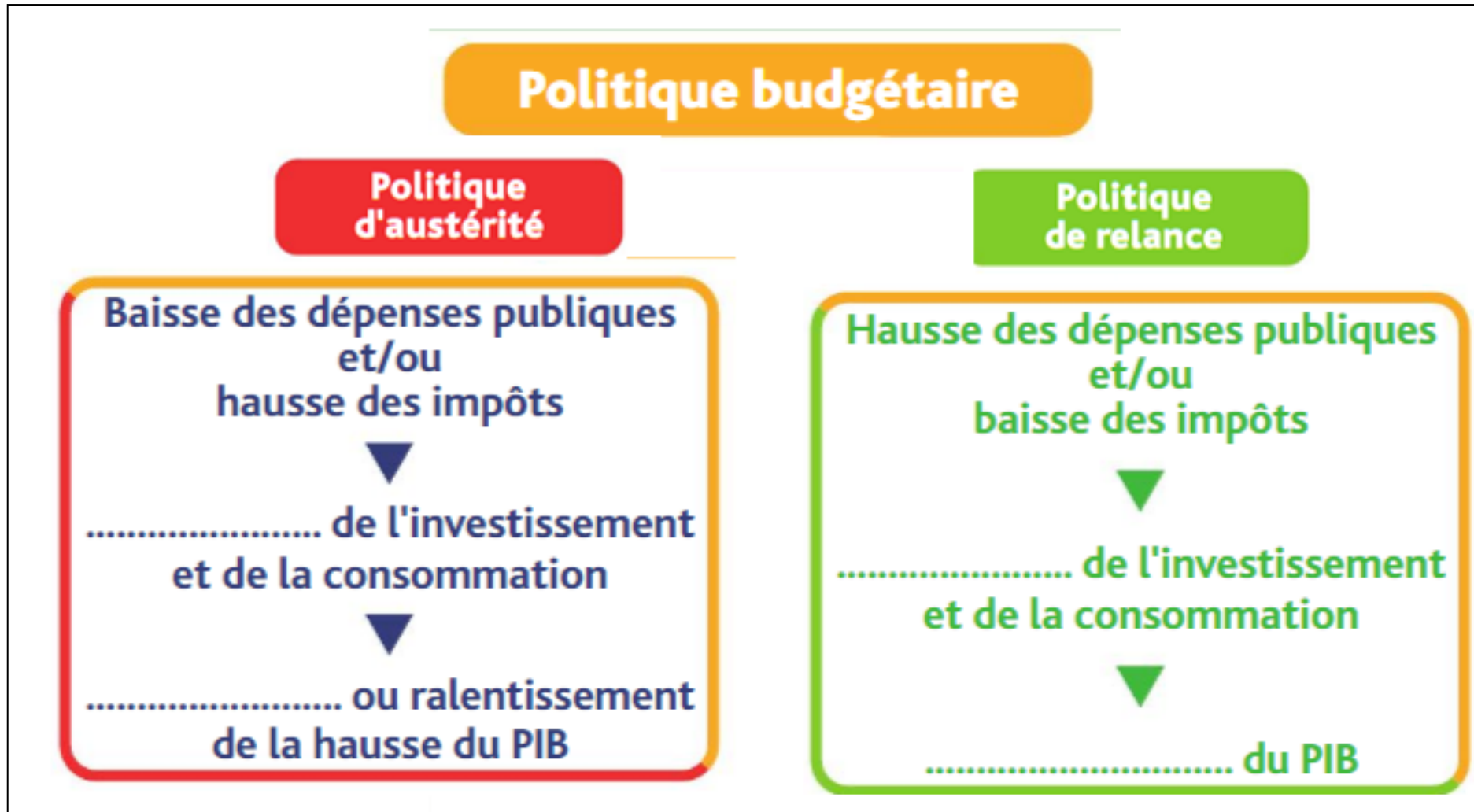
Document 14: d'après eduscol.education p.7-8

La politique budgétaire vise à agir sur la conjoncture économique *via* ses effets sur la demande globale. Pour cela, les autorités budgétaires utilisent le budget, pour intervenir : soit par les dépenses publiques, soit par les recettes fiscales ou par le solde budgétaire. C'est sur la base des analyses de J. M. Keynes que l'on peut voir comment une politique budgétaire peut agir sur la conjoncture. La dépense publique (qui peut être de la consommation des administrations ou de l'investissement public) est, avec la consommation, l'investissement et les exportations, une composante de la demande globale. Une augmentation de la dépense publique va donc inciter les producteurs à produire davantage, ce qui va augmenter le revenu global. Ce revenu additionnel induit une nouvelle augmentation de la demande, de la production, du revenu, de la demande. La politique budgétaire peut aussi servir à limiter la surchauffe économique, lorsque les tensions inflationnistes sont trop élevées. Quand l'économie est proche du plein-emploi et que la demande globale est supérieure à l'offre globale, l'inflation devient élevée et la politique budgétaire peut être un moyen de limiter les tensions inflationnistes. L'État peut limiter la hausse de la demande en augmentant les prélèvements obligatoires et/ou en réduisant les dépenses publiques. Ces mesures freinent la demande globale et ralentissent alors l'activité économique et l'inflation.

Q20) Explicitez les deux politiques budgétaires présentées dans ce texte.

Document 15: exercice p.141 HATIER

Q21) Remplir le schéma ci-dessous



Les politiques budgétaires expansionnistes ont connu de vives critiques dans les années 1970 à propos de leur inefficacité à faire face au ralentissement économique de l'époque : Les politiques budgétaires expansionnistes peuvent entraîner des effets d'éviction. En effet, l'État finance son déficit public par l'emprunt ce qui augmente la demande de fonds prêtables. Toutes choses égales par ailleurs, cela conduit à une hausse du taux d'intérêt, qui est le prix sur le marché des fonds prêtables. Cette hausse du taux d'intérêt peut empêcher une partie des projets d'investissement privés d'être réalisés. Sauf si elles sont concertées et menées conjointement par plusieurs pays européens, les politiques budgétaires peuvent se heurter à la contrainte extérieure et donc dégrader le solde extérieur, la relance induite faisant augmenter le niveau des importations du pays mais n'ayant aucun effet sur le niveau de ses exportations. Le niveau de déficit et/ou de dette élevé (la question de la soutenabilité de la dette, c'est-à-dire la capacité d'un État à faire face à ses emprunts) pose deux problèmes. Tout d'abord, les agents économiques peuvent anticiper une hausse des prélèvements obligatoires et ne pas dépenser le surcroît de revenu lié à la politique budgétaire de relance, ce qui rend la relance inopérante. Ensuite, un niveau important des dettes publiques, résultant de l'accumulation des déficits publics, fait peser un risque d'insolvabilité (cas de la Grèce en 2009). Les investisseurs étrangers, redoutant un risque de défaut, risquent de se détourner de la zone euro, sauf si le risque de défaut est compensé par un taux d'intérêt plus élevé. Cette hausse des taux d'intérêt risque de rendre la dette insoutenable.

Q22) Explicitez les quatre limites d'une politique budgétaire de relance (ou expansionniste) ?

2/ Quelles sont les difficultés liées à la coexistence entre une politique monétaire unique et des politiques budgétaires nationales au sein de la zone euro ?

2.1/ L'existence d'un défaut de coordination

Document 17: eduscol.education p.10

Dans l'Union européenne, même si les politiques budgétaires restent du ressort des États membres, elles sont encadrées par des règles notamment par le Pacte de Stabilité et de croissance (PSC de 1997). Ce pacte vise à éviter des accumulations de dettes mettant en péril la stabilité de la zone euro. Ces contraintes s'imposent car il faut garantir une cohérence entre la politique monétaire unique menée par la BCE et les politiques budgétaires nationales. En effet, le risque est de voir des pays se comporter en passager clandestin dans la mise en oeuvre de leurs politiques budgétaires : opter par exemple pour un déficit budgétaire important pour relancer son économie alors que les effets pervers en termes de risque inflationniste et d'augmentation des taux d'intérêt seront en partie supportés par l'ensemble des pays de l'Union. Ainsi, le manque de coordination entre l'autorité monétaire et les autorités budgétaires nationales indépendantes peut conduire à des déficits importants pouvant entraîner une crise financière et/ou budgétaire. La coordination entre ces différentes autorités doit donc passer par des règles précises et contraignantes.

Q23) Quelles sont les deux règles principales du PSC concernant les politiques budgétaires nationales au sein de la zone euro ?

Q24) Qu'est-ce qui justifie ces règles ?

Document 18: document enseignant

Il y a une difficulté à mettre en oeuvre une politique mixte (coordonnée) au niveau européen. Dans le contexte où la politique monétaire n'est utilisée que pour lutter contre l'inflation, la politique budgétaire des Etats doit faire face seule à la régulation de la production et de l'emploi. Or, en situation de croissance faible, les règles du PSC limitent l'usage d'une politique budgétaire de relance. De plus, le budget de l'UE représente 1% du PIB de l'ensemble des pays membres (15% aux EU) ce qui est insuffisant pour une relance coordonnée. Enfin, la coordination des politiques budgétaires entre elles est insuffisante car les pays se trouvent dans une configuration de dilemme du prisonnier (cf. 1^{ère} SES): chacun peut attendre une relance de ses partenaires afin de bénéficier des effets positifs (relance des exportations vers ce pays) sans en supporter le coût ce qui est sous-optimal et incite à une politique de rigueur généralisée.

Q25) Pourquoi existe-t-il une difficulté de coordination entre politique monétaire unique et les politiques budgétaires nationales ?

Q26) Pourquoi existe-t-il une difficulté de coordination des politiques budgétaires nationales entre elles ?

Document 19: D'après « *L'économie européenne 2021* », OFCE, éd La découverte, pp 71-74

«Comme en 2009, l'ampleur du choc de la crise du covid 19 a conduit à ne plus appliquer les règles européennes, en mobilisant la clause générale du pacte de stabilité de croissance (GEC pour general escape clause). Ainsi, le 23 mars 2020, cette clause a été pour la première fois activée afin de laisser une marge de manoeuvre aux Etats-membres pour adopter des mesures d'urgence aux conséquences budgétaires majeures (en outre, le 20 mai, la commission a décidé de ne pas placer les Etats-membres sous la procédure de contrôle des déficits excessifs). On peut identifier plusieurs nouveaux aspects macroéconomiques qui rendent le cadre actuel obsolète, voire contreproductif pour la croissance et le bien-être.

Les dettes publiques atteignent des niveaux inédits, de l'ordre de 120% du PIB dans de nombreux pays, soit le double du niveau considéré comme maximal dans le critère de Maastricht. Il convient de noter l'existence d'un consensus international pour des mesures de grande ampleur de soutien aux économies nationales. Dans le cadre européen, l'activation de la GEC est le signe de cet accord. De ce fait, à la fois le déficit public et la dette publique ne seront plus compatibles avec le traité. La conservation d'un critère de dettes de 60% ne fait donc plus grand sens. Par ailleurs, les dettes publiques sont élevées dans de nombreux pays, avec des montants de l'ordre de 160% en Italie en 2020, de 130% au Portugal et de 120% en France, mais de seulement 75% en Allemagne. Ainsi la crise de la Covid 19 a encore augmenté les divergences européennes en matière de finances publiques. Dans un tel environnement, l'effet des mesures de soutien à l'économie est très positif. Le niveau élevé de dettes publiques devrait perdurer et ne pas empêcher des plans de relance nécessaires. (...) La crise européenne a conduit à mettre en place un plan d'endettement commun, dénommé Next Generation EU, pour aider les pays les plus atteints par la crise de la Covid 19. Ce plan massif de 750 milliards d'euros, soit 5% environ du PIB de l'Union européenne, est financé par une dette commune européenne afin d'accorder des prêts mais aussi des subventions pour environ 390 milliards d'euros (...) Le cadre européen actuel suppose des dettes publiques nationales. »

Q27) Quels nouveaux aspects rendent le cadre européen actuel obsolète ?

Q28) En quoi les mesures mises en place atténuent l'une des deux difficultés de coordination au sein de la zone euro ?

ANNEXE 5 : les plans de relance au sein de la zone euro en 2020-2021

=>« Le Monde » - 17 mars 2021

Lancé dans la continuité du plan d'urgence du printemps 2020, le plan de relance français de 100 milliards d'euros est près de trois fois plus important que celui mis en place en décembre 2008 (environ 35 milliards sur 2009-2010). Baptisé « France Relance », il nourrit une ambition supplémentaire : accompagner la mue de l'économie tricolore sur le long terme. Les crédits alloués aux actions structurelles sont ainsi deux fois supérieurs à l'enveloppe accordée aux mesures de soutien à court terme. Il est articulé autour de trois grands domaines : la transition écologique, la compétitivité de l'économie et la cohésion sociale, dont le dispositif essentiel est l'activité partielle de longue durée. La mise en œuvre de ce plan doit s'étendre sur plusieurs années. de marges de manœuvre budgétaires plus grandes, l'Allemagne a, quant à elle, adopté un [plan de relance de 130 milliards d'euros dès l'été 2020](#). En Espagne, en Italie, au Portugal, où les finances publiques sont plus contraintes, les plans sont de moindre ampleur : les gouvernements comptent beaucoup plus sur le plan de relance européen de 750 milliards d'euros. En même temps que l'annonce du « grand confinement », en mars 2020, le gouvernement français a, comme ses homologues européens, mis en place un arsenal de mesures d'urgence destinées à aider les entreprises à surmonter le choc et à éviter une explosion du chômage. Elles ont reposé sur plusieurs leviers, tels que la prise en charge des salaires par le truchement du dispositif d'activité partielle, le report des échéances sociales et fiscales et le fonds de solidarité pour les indépendants. Au 3 mars 2021, celui-ci avait distribué plus de 17 milliards d'euros à près de 2 millions d'entreprises. A ce fonds sont venus s'ajouter les prêts garantis par l'Etat (PGE), qui ont permis aux entreprises de maintenir leur trésorerie à flot, alors que leur chiffre d'affaires était sensiblement rogné, voire nul. Plus de 650 000 d'entre elles, dont des TPE et PME pour les trois quarts, ont obtenu un PGE pour plus de 132 milliards d'euros au total. Des initiatives plus ciblées ou ponctuelles ont également été mises en œuvre, comme des « chèques » pour favoriser la transformation numérique des entreprises ou des commerces fermés.

2.2/ Les difficultés à faire face à des chocs asymétriques

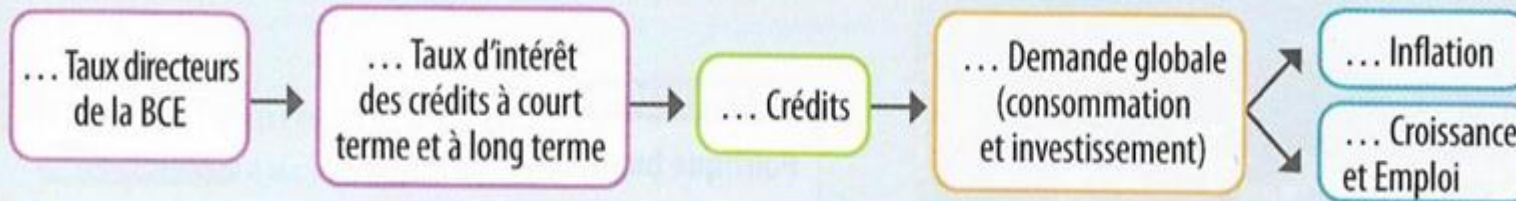
Document 20: exercice p.137 Hachette

Dans la zone euro, la politique monétaire vise principalement à garantir la stabilité des prix, comprise comme une inflation inférieure mais proche de 2 % par an. Vous êtes gouverneur de la Banque centrale, chargé de définir de manière indépendante des gouvernements la politique monétaire unique dans cette zone.

1 Compte tenu du niveau de l'inflation dans la zone euro, devriez-vous adopter une politique monétaire restrictive (hausse du taux d'intérêt directeur) ou expansive (baisse du taux d'intérêt directeur) ?



2 Compte tenu de la politique choisie, complétez le schéma avec le signe ↗ (hausse) ou ↘ (baisse).



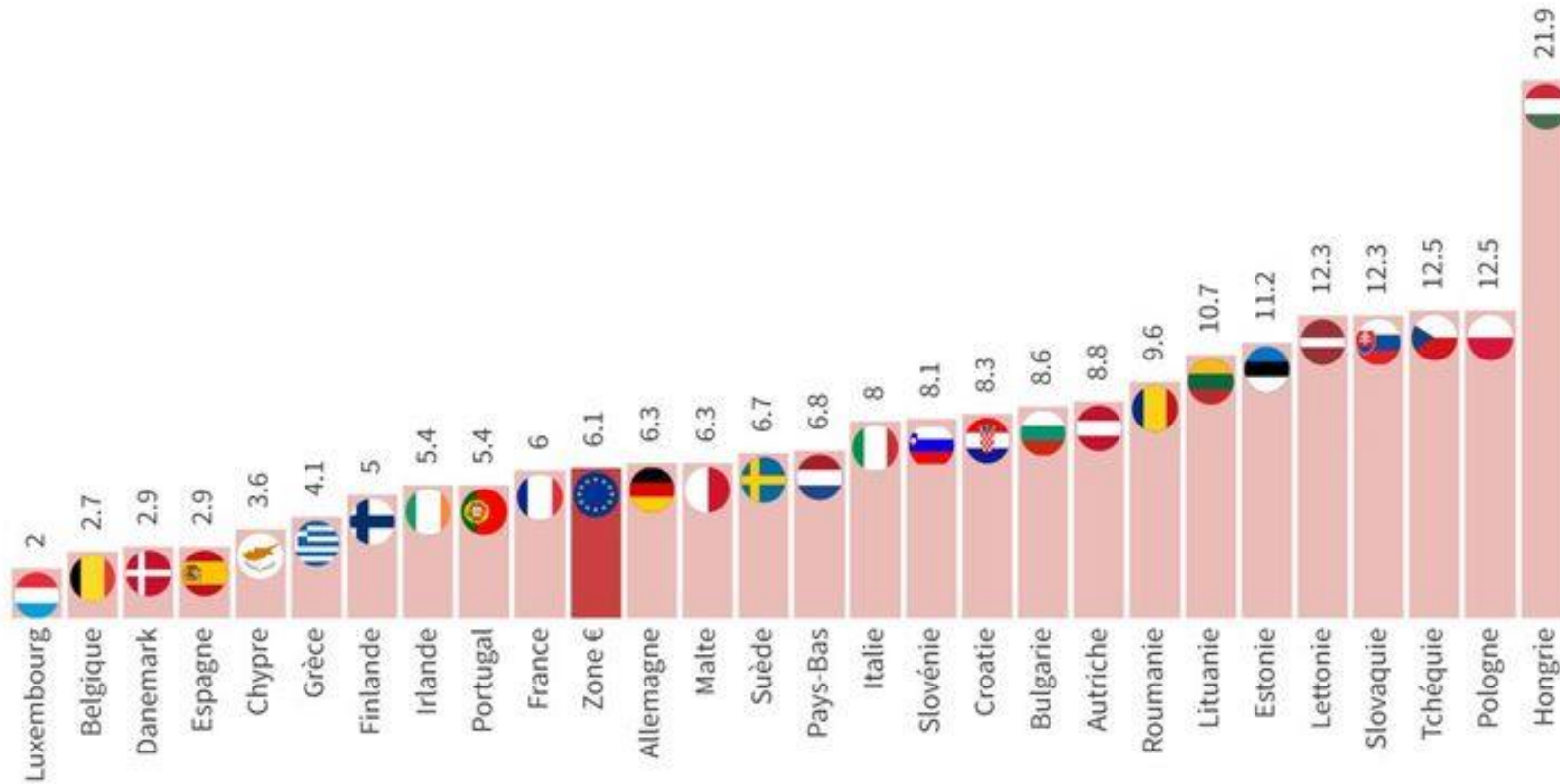
3 Montrez que cette politique monétaire unique peut avoir des effets différents pour Chypre et les Pays-Bas.

Un choc asymétrique est un événement ayant un impact seulement dans un ou quelques pays avec une intensité variable selon les pays.

ANNEXE 6

Une inflation inégale entre les pays de la zone euro

Taux d'inflation annuel, en mai 2023 (en %)



SOURCE : Eurostat

Document 21: doc.4 p.141 Hachette

L'euro était l'étape ultime de l'Union économique et monétaire, telle qu'envisagée dans le plan conçu par Jacques Delors en 1989. Le traité de Maastricht en 1992 avait entériné ce plan en introduisant plusieurs critères de convergence (monétaires et budgétaires), censés favoriser la convergence et permettre l'examen de passage des pays candidats à l'euro. [...] Le problème ne réside pas tant dans le fait d'avoir énoncé des critères, avec toute la part d'arbitraire que leur calibrage induisait forcément, mais plutôt dans l'illusion qu'en les validant, les pays candidats formeraient une zone convergente pour toujours. [...]

Pour autant [...], ce n'est pas aux économistes qu'il faut en faire le reproche. Car depuis les travaux de Robert Mundell dans les années 1960, ils ont en la matière les idées assez claires : en substance, quand plusieurs pays décident d'adopter la

même monnaie, il faut impérativement que ceux-ci disposent d'un ou plusieurs instruments d'ajustements alternatifs à celui qu'ils abandonnent, à savoir le taux de change.

Il faut, par exemple, qu'en cas de chômage dans une région, la main d'œuvre soit suffisamment mobile pour rejoindre une autre région où les perspectives d'emploi sont meilleures. Ou bien encore que des transferts budgétaires soient possibles pour faciliter le redressement d'une région en difficulté. On peut en imaginer bien d'autres, l'important est d'avoir précisément de quoi faire face à des chocs qui peuvent affecter certaines régions, certains pays, mais pas d'autres (« chocs asymétriques »). Ce n'est qu'à cette condition qu'une zone monétaire est « optimale » dans le jargon des économistes.

Jézabel COUPPEY-SOUBEYRAN, « Macroéconomie : quelles solutions pour une zone euro plus solide ? », *Les Echos*, 23 mai 2017.

Q29) Pourquoi la mise en place de l'euro oblige d'utiliser des politiques alternatives à la politique de change en cas de chocs asymétriques ?

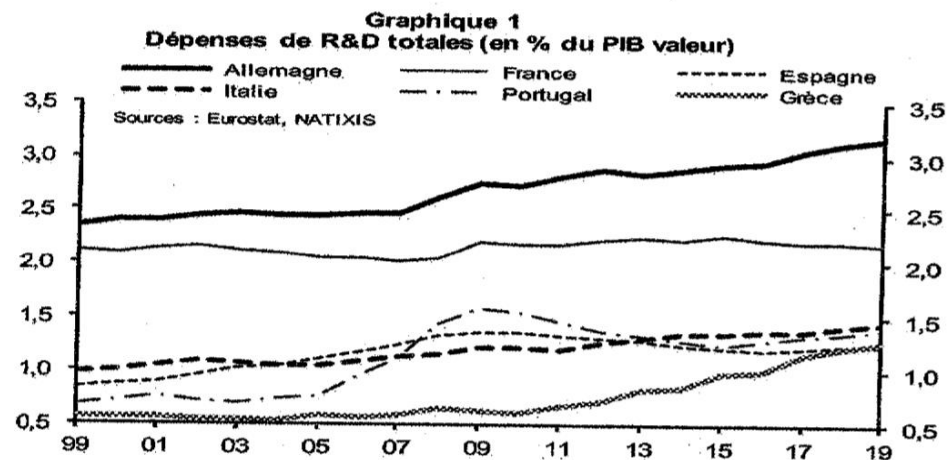
Q30) Les politiques budgétaires nationales dans la zone euro permettent-elles de faire face à ces chocs asymétriques ?

ANNEXE 7 : les spécialisations productives et l'hétérogénéité des pays qui persistent en dépit de politiques budgétaires nationales prévues face aux chocs asymétriques

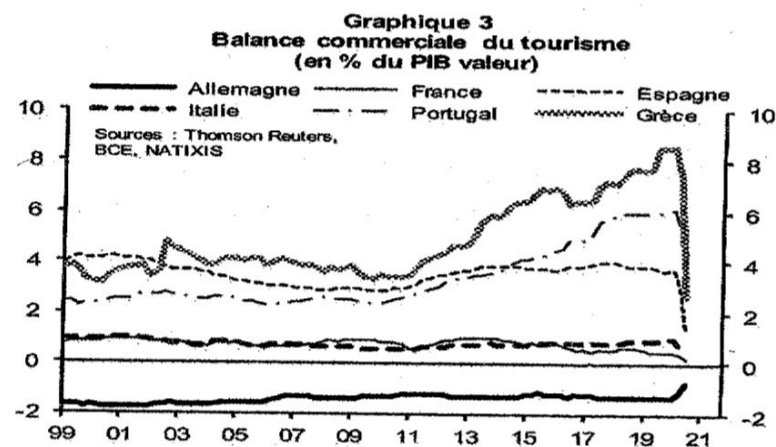
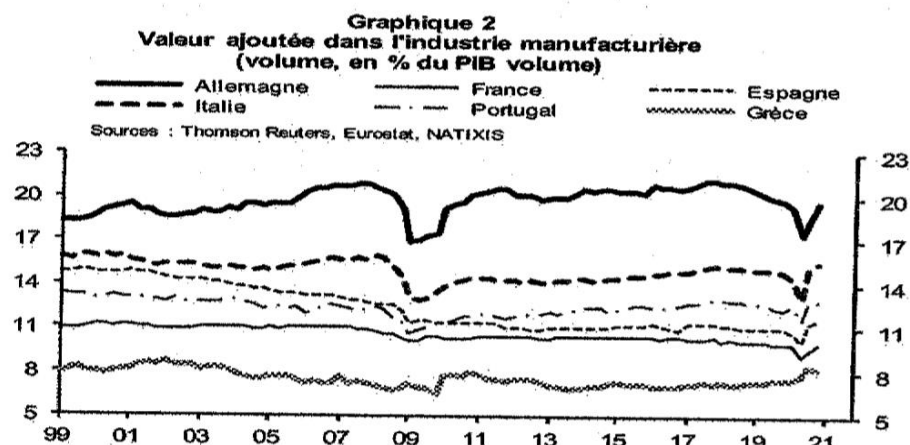
Source = « Regards sur la zone euro », de Artus, Bréal, 2021

Spécialisation productive et hétérogénéité des pays

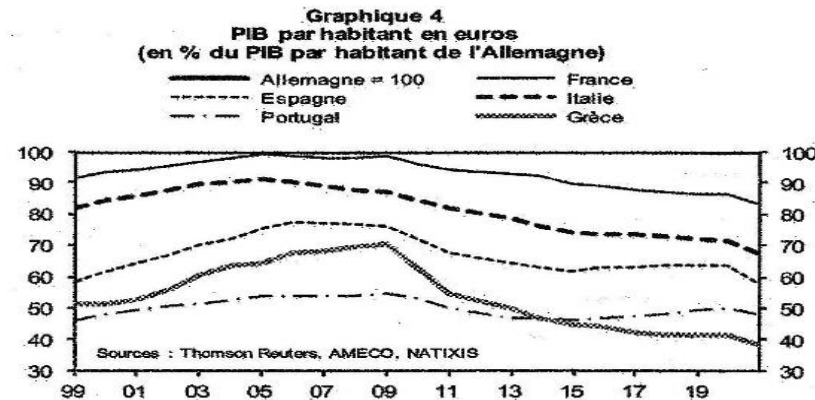
Lorsque des pays forment une union économique et monétaire, la libre circulation des biens et des capitaux et la disparition du risque de change permettent que ces pays exploitent complètement leurs avantages comparatifs (niveau de compétences de la population active, innovation, synergies entre différents secteurs d'activité). Cela conduit à ce que ces pays se spécialisent différemment. Avant l'euro, il était difficile de produire dans un pays européen ce qui allait être consommé dans un autre pays : il pouvait y avoir des restrictions à la libre circulation des biens, le taux de change du pays consommateur pouvait se déprécier, ce qui y rendait trop chers les biens produits dans le premier pays. Après l'euro, il devient très facile de produire dans un pays pour vendre dans un autre, et les pays peuvent donc exploiter leurs avantages comparatifs.



La diversité et la divergence des spécialisations productives entre les pays de la zone euro se voient par exemple à l'évolution des poids de l'industrie (graphique 2) et du tourisme (graphique 3).



Cette divergence des spécialisations productives entraîne celle des niveaux de vie puisque certains secteurs d'activité (industrie) versent des salaires nettement plus élevés que d'autres (tourisme, distribution, services à la personne). Le graphique 4 montre, à partir de la crise des *subprimes*, la divergence des niveaux de vie entre les pays de la zone euro.



La divergence des spécialisations productives entraîne aussi, non seulement une hétérogénéité structurelle des pays de la zone euro, mais aussi l'apparition de chocs asymétriques spécifiques aux pays.

L'idée est ici que les chocs sont spécifiques à un secteur d'activité, et ne concernent donc que les pays où ce secteur est de grande taille. Un recul des achats de voitures touchera surtout les pays où l'industrie automobile est importante. On sait que les chocs asymétriques sont un problème grave dans une Union monétaire, puisque la politique monétaire unique ne peut pas réagir aux chocs spécifiques à chaque pays.